

22 Sep 2023 -15:28

Appartient à [Conseil des ministres du 22 septembre 2023](#)

Modification de la composition de certains cantons électoraux en Flandre occidentale

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à modifier la composition de certains cantons électoraux dans la province de Flandre occidentale.

Le projet d'arrêté royal a pour objectif de modifier la composition de certains cantons électoraux de la circonscription électorale de Flandre occidentale afin de rendre le fonctionnement de ceux-ci plus efficace.

Fusion de cantons :

- le canton de Lichtervelde et le canton de Hooglede sont fusionnés pour former le nouveau canton de Hooglede
- le canton de Zonnebeke et le canton d'Ypres sont fusionnés pour former le nouveau canton d'Ypres

Modification du chef-lieu d'un canton électoral :

- le canton de Messines deviendra le canton de Heuvelland
- le canton de Harelbeke deviendra le canton de Waregem

Les communes impactées par ces modifications ont été contactées et ont marqué leur accord sur ces changements.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant le tableau visé à l'article 87 du Code électoral en vue de modifier la composition de certains cantons électoraux dans la province de Flandre occidentale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue de la Loi, 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 488 0511

<https://verlinden.belgium.be>

info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx

Porte-parole

+32 473 33 30 53

press@verlinden.belgium.be